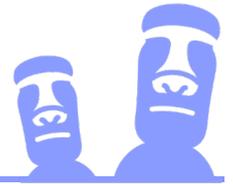


Traiter les effets disproportionnés de la pollution plastique dans les territoires insulaires



Perspectives des îles du Pacifique pour un **traité mondial** ambitieux et juridiquement contraignant sur les plastiques



Parque Nacional
GALÁPAGOS
Ecuador



OCEANS
FINANCE COMPANY

Ce document de synthèse vise à mettre en lumière les impacts négatifs et disproportionnés que subissent les territoires insulaires du Pacifique en raison de la pollution plastique.

En s'appuyant sur la [Déclaration de Rapa Nui](#), signée en avril 2024, et sur les actions convenues lors de la réunion INC-4¹, ce document fournit des recommandations et des orientations pratiques aux négociateurs du traité mondial sur les plastiques, afin d'intégrer des mesures renforçant la réponse internationale face à la pollution plastique dans les territoires insulaires, qui affecte tant la santé et les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés côtières, que la biodiversité unique de la région du Pacifique. Notre contribution cherche à aboutir à des résultats robustes lors des négociations de l'INC-5 à Busan, en fournissant les outils juridiques, institutionnels et économiques nécessaires pour faire face à ce problème mondial croissant.

Recommandations

- Les îles du Pacifique souffrent de manière disproportionnée de la pollution plastique, menaçant la biodiversité, les moyens de subsistance et la santé publique, malgré leur contribution minimale à ce problème. Un traité mondial sur les plastiques (GPT) offre une occasion de corriger cette injustice. Inclure de petites nuances dans le texte du traité pourrait avoir un impact significatif pour protéger nos îles.
- La production croissante de nouveaux plastiques doit être abordée dans le GPT. Celle-ci contribue largement au changement climatique, exerce une pression sur les systèmes de gestion des déchets et entrave l'efficacité d'autres mesures importantes comme la responsabilité élargie, les schémas de réutilisation et de réparation, ainsi que la promotion de l'économie circulaire. La production de polymères plastiques doit être réduite pour éliminer la pollution à la source.
- Le GPT doit imposer l'élimination des plastiques à usage unique non essentiels, promouvoir des principes d'éco-conception pour tous les produits plastiques et appliquer une responsabilité stricte des producteurs afin de minimiser la pollution et ses dommages tout au long du cycle de vie du plastique.
- La responsabilité des entreprises est cruciale : les producteurs doivent assumer les coûts de gestion des déchets plastiques via des systèmes robustes de traçabilité et l'application du principe du pollueur-payeur.
- La pollution plastique met en danger la santé publique et les écosystèmes, rendant essentiel que le traité donne la priorité au bien-être humain et environnemental tout en respectant le droit à un environnement sain.
- Des mécanismes de financement accessibles et durables sont vitaux pour soutenir les îles et les solutions communautaires, assurant que le traité ait un impact réel là où il est le plus nécessaire.

Table des matières

3. Introduction

4. Recommandations politiques pour soutenir les îles du Pacifique

1. Assurer un traitement équitable pour tous les territoires insulaires
2. Localiser l'économie et promouvoir l'approche d'éco-conception
3. Remplacer et éliminer les plastiques non essentiels et à usage unique (SUP) qui n'ont aucun intérêt économique à être recyclés et ne sont pas sûrs
4. Principe de prévention, responsabilité des pollueurs et traçabilité
5. Se concentrer sur l'origine et les impacts de la pollution plastique, notamment pour les écosystèmes marins dans les territoires insulaires et les zones marines protégées (AMP)
6. Considérer la pollution plastique comme une question de santé publique
7. Mettre en place un mécanisme de financement adéquat et accessible

10. Conclusions

11. À propos des auteurs

12. Lectures complémentaires

15. Annexe 1

Guide du négociateur pour un traité mondial sur les plastiques qui soutient les territoires insulaires

20. Annexe 2

Études de cas et ressources





Les îles du Pacifique constituent une région d'une diversité étonnante, abritant des cultures et des communautés vibrantes coexistantes avec une grande variété d'espèces, dont jusqu'à 75% ne se trouvent nulle part ailleurs².

Ces îles présentent certains des écosystèmes uniques au monde, comprenant les récifs coralliens les plus étendus et les fosses océaniques les plus profondes. Cependant, malgré des efforts de conservation significatifs, les preuves scientifiques révèlent la nature étendue et transfrontalière de la pollution plastique. Transportée par les courants marins et les vents, cette pollution atteint même les Zones Marines Protégées (MPA) les plus vierges, compromettant les efforts locaux et menaçant la biodiversité marine. On estime qu'en 2030, jusqu'à 53 millions de tonnes métriques de plastique entreront dans nos écosystèmes aquatiques, affectant annuellement 25 000 îles du Pacifique, où vivent 2,3 millions de personnes, mettant en péril leur santé, leurs moyens de subsistance et leur bien-être global. Cela implique que, sans modifications importantes dans la façon dont les plastiques sont produits, consommés et éliminés, la pollution plastique pourrait être multipliée par trois.

Les îles du Pacifique font face à des défis uniques, tels que l'isolement géographique, des infrastructures limitées, une dépendance aux importations, des taux élevés de tourisme et une exposition accrue au changement climatique, aggravant les impacts de la pollution plastique. Cette combinaison de facteurs rend nos communautés particulièrement vulnérables, malgré leur contribution inférieure à 1,3 % de la pollution plastique mondiale mal gérée.

Cependant, les îles du Pacifique restent des territoires d'espoir.

Si la charge injuste de la pollution plastique est efficacement et collectivement traitée, alors des solutions éprouvées pourront être reproduites à l'échelle mondiale. Les îles du Pacifique innovent déjà avec des solutions locales démontrant que la pollution plastique peut être vaincue lorsqu'elle est abordée de manière holistique. En promouvant la prospérité et la durabilité, nos communautés montrent la voie vers un avenir où des écosystèmes florissants et des communautés résilientes coexistent harmonieusement. Il est donc essentiel que le futur traité mondial sur les plastiques reconnaisse les circonstances et opportunités uniques du Pacifique, en élaborant une approche holistique et systémique qui traite les multiples causes de la pollution plastique.

Le document préliminaire du président de l'INC comme base pour les négociations

[Le document préliminaire n° 3 du Président de l'INC](#) constitue une base importante pour le futur Traité, avec des dispositions alignées sur les préoccupations des communautés des îles du Pacifique. Nous soulignons, par exemple, l'accent mis sur la réduction de l'utilisation des plastiques, l'amélioration de la gestion des déchets plastiques et la promotion de la coopération internationale comme des points forts. Nous apprécions l'inclusion de l'Article 19 sur la santé, compte tenu de l'exposition des communautés insulaires et des risques potentiels liés à l'ingestion de microplastiques. Nous saluons également la reconnaissance des circonstances particulières et des besoins des Petits États Insulaires en Développement (PEID), ainsi que la disposition permettant à ces États d'être représentés au sein du Comité de mise en œuvre potentiel du traité.

Cependant, nous exprimons nos préoccupations concernant l'approche limitée de certaines dispositions qui pourraient entraver la mise en œuvre efficace du traité et compromettre son succès. À cet égard, nous soutenons les appels de la société civile, notamment ceux de la [Scientists' Coalition](#), [WWF](#), [Pacific Civil Society Organizations](#) et le [Center for International Environmental Law \(CIEL\)](#), demandant aux négociateurs de parvenir à un accord qui inclut nécessairement:

- La prise en compte du **cycle de vie complet** des plastiques pour protéger la santé humaine et l'environnement, y compris la pollution plastique existante;
- La réduction de la production de **nouveaux polymères plastiques**, avec des mesures rapides pour limiter la production de plastiques non essentiels;
- Une **approche basée sur les droits humains**, garantissant le respect et la protection des **droits des peuples autochtones**, des travailleurs, y compris les récupérateurs de déchets, des jeunes et des communautés vivant en première ligne de la crise plastique;
- **Un rapport périodique obligatoire** par les Parties et la création d'un système centralisé d'information permettant aux États et aux parties prenantes de surveiller, signaler et analyser les données sur la pollution plastique de manière **transparente** avec une optique de **responsabilisation**;
- Des mécanismes de mise en œuvre garantissant que le traité puisse **évoluer et s'adapter au fil du temps**, notamment en adoptant des **décisions à la majorité**, pour prévenir tout blocage par une seule partie.



Recommandations politiques pour soutenir les îles du Pacifique

À l'approche des discussions de Busan, où l'avenir du traité sera déterminé, nous élevons nos voix pour exiger un instrument juridiquement contraignant qui protège efficacement les îles où nous vivons.

En nous appuyant sur la Déclaration des dirigeants du sommet pacifique de Rapa Nui (Point 12) ainsi que sur la [Déclaration de jumelage Galápagos, Rapa Nui et Juan Fernández](#), ce document de synthèse présente des recommandations et des propositions concrètes de modification au document préliminaire n° 3 du Président du INC. Ces propositions reflètent la réalité des îles du Pacifique et apportent des éléments de preuve sur les défis, réussites et enseignements tirés dans la région.

1. Assurer un traitement équitable pour tous les territoires insulaires

La pollution plastique affecte les îles de manière similaire, quel que soit leur statut juridique – qu'il s'agisse d'une nation indépendante, d'une région au sein d'un État continental ou même d'une île inhabitée. La différence réside dans le soutien disponible pour résoudre le problème. Bien que de nombreux territoires du Pacifique partagent les vulnérabilités des petits États insulaires en développement (PEID), ces derniers n'ont pas toujours le même accès à l'aide internationale. Le traité devrait étendre ses protections et dispositions à toutes les îles pour garantir que toutes les communautés insulaires reçoivent le soutien nécessaire. (Voir les recommandations concernant le [Préambule](#), ainsi que l'[Article 9](#) et l'[Article 12](#)).

2. Localiser l'économie et promouvoir une approche d'éco-conception

Les services de gestion des déchets dans les écosystèmes insulaires s'effondrent en raison de l'augmentation des produits importés, principalement des plastiques à usage unique (SUP), des emballages et des matériaux récupérés lors des nettoyages côtiers. Cette situation menace l'efficacité des stratégies locales d'atténuation, car les macroplastiques exposés aux éléments (rayons UV, variations de température, eau) et enfouis dans des décharges se décomposent en microplastiques, rendant leur collecte et leur contrôle plus difficiles. Pour prévenir ce phénomène, le traité mondial sur les plastiques doit soutenir la localisation des économies et obliger les producteurs à adopter des pratiques d'éco-conception pour prévenir la pollution tout au long du cycle de vie des produits. Les producteurs doivent chercher à maintenir les ressources dans l'économie pendant une période prolongée en créant de la valeur via des interventions visant à ralentir et à réduire les flux, telles que les schémas de réutilisation, de réparation, de rénovation et de réaffectation. De plus, les alternatives aux SUP devraient activement soutenir la régénération des écosystèmes, notamment en contribuant aux processus naturels essentiels comme les cycles de carbone et d'azote.

Cependant, l'éco-conception ne suffira pas. La production de plastique, et sa contribution significative aux émissions de gaz à effet de serre, a un impact particulier sur les îles et leurs communautés. Des mesures de contrôle visant à réduire la production de plastique vierge, ainsi que des moratoires et des plafonnements sur les nouvelles productions, seront indispensables pour alléger la pression sur les systèmes de gestion des déchets, la responsabilité élargie des producteurs et même sur le design écologique, la réutilisation, la réparation et d'autres pratiques. Simultanément, les produits chimiques préoccupants et les voies pour leur réduction et leur élimination progressive doivent être clairement identifiés dans une annexe spécifique, garantissant que l'économie circulaire soit sûre et non toxique pour la biodiversité et les populations. (Voir les recommandations de l'[Article 3](#) et l'[Article 6](#)).

Mise en lumière Aotea - Des tasses durables

Le 1er octobre 2023, Aotea a interdit les gobelets à usage unique. Pour s'assurer qu'il s'agisse d'une solution durable, notamment pour les touristes qui ne possèdent pas leur propre tasse réutilisable, l'île a mis en place une « bibliothèque de tasses ». Celle-ci est constituée de tasses inutilisées provenant des foyers locaux, que les visiteurs peuvent emprunter gratuitement et rendre lors de leur prochaine visite à un point de collecte participant. Ils ont également la possibilité d'acheter une tasse réutilisable qu'ils peuvent conserver ou rendre au même endroit. Cette initiative soutient l'[ambition d'Aotea](#) de parvenir à zéro déchet enfoui d'ici 2040.

Aotea illustre ainsi un système conçu pour réduire les plastiques à usage unique en favorisant la réutilisation des tasses sur l'île, où les communautés et les visiteurs s'adaptent volontiers à cette pratique.



3. Remplacer et éliminer les plastiques non essentiels et à usage unique (SUP) qui n'ont aucun intérêt économique à être recyclés et ne sont pas sûrs

Les territoires insulaires font face à des défis importants pour résoudre la pollution plastique en raison de ressources et d'infrastructures limitées, tout en devant gérer les déchets locaux et ceux provenant des sources continentales et océaniques qui atteignent ces îles via les courants marins. Le traité mondial sur les plastiques offre deux opportunités clés pour surmonter ces contraintes: Premièrement, il peut établir une interdiction mondiale des plastiques à usage unique non essentiels et exiger que les producteurs divulguent des informations sur les types de plastiques et les additifs utilisés dans les produits, permettant ainsi aux territoires de prendre des décisions éclairées sur la gestion locale. Les critères de non-essentialité doivent être définis conformément à la [hiérarchie de gestion des déchets](#) et en privilégiant une approche axée sur la santé.

Deuxièmement, le traité devrait habiliter les îles à mener des évaluations au cas par cas de leurs capacités et limites en matière de gestion des déchets. Grâce à ces dispositions, des îles comme les Galápagos et Rapa Nui disposeraient d'un soutien juridique pour promouvoir des discussions nationales afin de décider quels matériaux devraient être envoyés au continent pour être recyclés, et lesquels devraient être interdits faute d'infrastructures pour les traiter ou en raison de leur non-viabilité économique ou environnementale pour leur transport. Ces considérations sur l'utilisation des plastiques devraient sous-tendre les actions du nouveau traité mondial sur les plastiques et devraient être imposées à tous les pays et îles. (Voir les recommandations à l'[Article 3](#), l'[Article 5](#) et l'[Article 6](#)).

Mise en lumière

Interdiction des plastiques à usage unique

L'[interdiction des plastiques à usage unique](#) par le Vanuatu (2018), incluant les sacs de courses, les boîtes à emporter en polystyrène et la vaisselle en plastique, a permis de réduire la part de ces objets dans les déchets du pays, passant de 35 % à moins de 2 %. Une approche proactive similaire a été adoptée avec succès dans les îles Marshall, Tuvalu et ailleurs dans le Pacifique.

Les interdictions des plastiques à usage unique dans le cadre du traité mondial sur les plastiques sont essentielles pour prévenir l'arrivée de ces déchets par les courants océaniques (provenant des fleuves ou des flottes) et via les importations des continents.



PLUS D'ÉTUDES DE CAS >



4. Principe de prévention, responsabilité des pollueurs et traçabilité

Conformément aux points précédents, il est important que le traité mondial sur les plastiques inclue d'abord le principe de prévention en promouvant la réduction de la production de plastique vierge et en favorisant l'éco-conception. De plus, le traité doit intégrer le principe du « pollueur-payeur » via des mécanismes de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) ou des taxes anticipées pour le recyclage, la récupération afin de garantir une réponse aux pollutions des entreprises en renforçant les modèles de logistique inverse, en finançant des stratégies d'atténuation (par exemple, des nettoyages côtiers ou la récupération d'engins de pêche perdus ou abandonnés), en favorisant la symbiose industrielle entre les gouvernements locaux, le secteur privé, les recycleurs et les consommateurs, et en finançant des audits de marques (similaire à lorsque le secteur de la pêche paie pour les observateurs à bord).

Sur les côtes des Galápagos, par exemple, 98 fabricants ont été identifiés, dont quatre marques représentent plus de 50 % des plastiques retrouvés : AjeGroup (20 %)³, Coca-Cola (18,2 %), Tingyi Holding Corporation (8,8 %) et Pepsico (6.22%)⁴. Les entreprises sont également identifiées dans d'autres études de cas⁵.

Bien que Coca-Cola fasse des efforts pour promouvoir des systèmes de retour dans certaines îles, la pollution plastique continue d'arriver via les courants marins. Actuellement, le cycle de vie complet de ces plastiques est peu pris en charge par les entreprises en raison de l'absence de systèmes de traçabilité adéquats. Pour que les pollueurs assument pleinement leur responsabilité, ils doivent être guidés par le [principe de prévention](#). De plus, les éléments suivants doivent être intégrés:

- a. **Harmonisation de la collecte des données** pour surveiller la pollution plastique et mesurer les progrès.
- b. **Étiquetage des produits et suivi**: imposer un étiquetage clair et une transparence chimique sur les plastiques pour une traçabilité permettant de lier les déchets à leurs producteurs responsables.
- c. **Technologie de traçabilité**: utiliser des QR codes, des balises RFID ou des marqueurs chimiques permettant aux communautés de suivre les sources de pollution, renforçant ainsi la responsabilité des producteurs.
- d. **Engagement communautaire**: sensibiliser les communautés à l'identification des marques ou produits polluants, les inciter à signaler la pollution et à participer aux initiatives de nettoyage et de plaidoyer.

(Voir recommandations à l'[Article 8](#) et l'[Article 14](#)).

Mise en lumière Systèmes de consigne dans le Pacifique

Un modèle ayant connu du succès dans le contexte des îles du Pacifique est [le système de consigne des conteneurs](#).

Par exemple, à **Tuvalu**, le règlement sur la consigne dans le cadre de la gestion des déchets (août 2019) intègre une taxe avancée pour le recyclage afin de soutenir les opérations de recyclage, ainsi qu'une taxe pour la collecte et l'élimination sécurisée de certains flux de déchets. Cela oblige les importateurs à payer des frais pour l'importation de leurs produits.

En 2021, en collaboration avec le Programme régional océanien pour l'environnement (SPREP), le projet s'est étendu avec la construction de petits dépôts ou centres de collecte sur chaque île, permettant aux communautés de réclamer leurs remboursements de consigne. Cela offre à la fois des avantages sociaux et économiques, tout en garantissant un environnement plus propre et un accès équitable aux installations de gestion des déchets. Les articles recyclables peuvent ensuite être transportés vers Funafuti et au-delà pour recyclage.



Mise en lumière

Nettoyage des côtes des Galápagos et évaluations de base de la pollution plastique

Depuis 2017, la Direction du parc national des Galápagos (DPNG) a pris des mesures importantes pour lutter contre la pollution plastique. En collaboration avec Conservation International et Galapagos Conservation Trust, la DPNG a entrepris des nettoyages côtiers et soutenu des recherches scientifiques pour comprendre et atténuer les impacts de la pollution plastique.

Un financement clé a permis le développement d'une évaluation de base des sources et des impacts de la pollution plastique, ainsi que la mise en œuvre de stratégies d'atténuation ciblées. Ces efforts sont renforcés par le réseau "Pacific Plastics: Science to Solutions", qui génère des données critiques sur les sources et impacts de la pollution plastique dans les zones peuplées. Ces évaluations permettent aux Galápagos d'être mieux positionnées pour guider les décisions politiques et de gestion. En 2025, la DPNG lancera son plan de gestion de la pollution plastique côtière et marine pour 2030, tandis que le Conseil de gouvernement des Galápagos présentera une nouvelle ordonnance visant à réduire la pollution plastique. Toutefois, les Galápagos rencontrent encore des difficultés pour sécuriser des financements suffisants pour traiter à la fois la pollution côtière et celle importée, et pour prévenir la formation de microplastiques. La mise en place d'un mécanisme de type « pollueur-payeur » pourrait fournir une solution pour compenser le fardeau financier imposé par les sources externes de pollution plastique, tout en maintenant le leadership en matière de conservation.



© Conservation International / DPNG

5. Se concentrer sur l'origine et les impacts de la pollution plastique, notamment pour les écosystèmes marins dans les territoires insulaires et les AMP

Une stratégie clé pour protéger les écosystèmes marins consiste à traiter la pollution plastique dès sa source, en empêchant son arrivée dans les océans⁴. Les territoires insulaires, avec leurs vastes zones économiques exclusives et leurs AMP, sont particulièrement affectés par les déchets plastiques directement rejetés par des flottes opérant dans les zones situées au-delà des juridictions nationales (ABNJ)^{4,7}. Une gestion inefficace ou inexistante des déchets à bord aboutit à des rejets de déchets difficiles à gérer, tels que les plastiques à usage unique et les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés (ALDFG), y compris les dispositifs de concentration de poissons (FADs pour son acronyme en anglais), qui posent un défi majeur aux communautés insulaires.

Bien que de nombreuses réglementations internationales existent, leur mise en œuvre reste souvent insuffisante. Le traité mondial sur les plastiques doit agir comme un catalyseur, en coordonnant les efforts pour faciliter l'application des mandats comme l'Annexe V de MARPOL (Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires), la Convention sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales (BBNJ), et l'Accord sur les mesures du port de la FAO (PSMA) et d'autres instruments internationaux. En fournissant les ressources nécessaires, le nouveau traité peut garantir que les réglementations existantes soient efficacement mises en œuvre dans toutes les eaux (territoriales, internationales et les AMP), réduisant ainsi la pollution plastique, améliorant la gestion des flottes et protégeant la biodiversité contre des menaces telles que la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, en alignement avec les efforts de conservation marine à l'échelle de l'écosystème. (Voir recommandations à l'[Article 8](#) et l'[Article 16](#)).

6. Traiter la pollution plastique comme une question de santé publique

Considérer la pollution plastique comme un problème de santé publique signifie placer les personnes et les écosystèmes au cœur de la discussion. Les Nations Unies ont reconnu le droit humain à un environnement sain, incluant l'accès à une eau et une alimentation sûre et à des conditions de vie non toxiques. La pollution plastique entrave la jouissance de ce droit fondamental, en particulier pour les communautés insulaires et côtières qui dépendent de ressources alimentaires locales et sont exposées à l'ingestion de microplastiques. Cette charge disproportionnée affecte les populations vulnérables comme les femmes, les enfants et les peuples autochtones.

La communauté scientifique s'inquiète de plus en plus des risques sanitaires posés par l'exposition humaine aux plastiques, notamment des effets négatifs sur les systèmes endocrinien, reproductif et cardiovasculaire, ainsi que des impacts socio-psychologiques. De même, la faune est menacée par l'ingestion de microplastiques, comme en témoignent des études dans les îles Galápagos où 52 espèces sont affectées par cette contamination⁸. Au-delà des dommages humains et écologiques, la pollution plastique met également en péril les économies locales dépendantes de l'écotourisme.

Pour garantir le droit humain à un environnement sain, le nouveau traité mondial sur les plastiques doit collecter des données complètes et mettre en œuvre des mesures pour prévenir les risques liés à l'exposition aux particules plastiques et aux polluants associés. Prioriser la santé publique et l'intégrité des écosystèmes doit être au centre de la vision et de la mise en œuvre du traité. Voir recommandations au [Préambule](#), l'[Article 5](#) et l'[Article 19](#).

Mise en lumière

Le Plan AMOR de Rapa Nui se présente comme un modèle de durabilité environnementale et de promotion de la santé dans les contextes insulaires

Rapa Nui, l'une des îles habitées les plus isolées au monde, est gravement touchée par la pollution plastique, en particulier les microplastiques transportés par les courants océaniques. Cette pollution menace la biodiversité marine et la santé humaine, la communauté dépendant fortement des ressources locales, comme la pêche.



Le [Plan AMOR](#) (Autonomie, Amélioration Continue, Optimisation des Ressources et Respect) aborde cette problématique en intégrant des pratiques d'économie circulaire avec des valeurs ancestrales telles que l'Ūmaŋa (solidarité) et le Mo'a (respect). Des initiatives comme le recyclage au Centre de valorisation des déchets d'Orito, le Centre de recyclage textile et le label vert Tapa'o Ritomata transforment les déchets en ressources, réduisent les impacts environnementaux et renforcent l'économie locale.

Le projet E tahi Poki E tahi Tumu (Un enfant, un arbre) permet aux mères de planter un arbre en l'honneur de leur nouveau-né, en y déposant le placenta du bébé, tout en bénéficiant de conseils gratuits sur l'allaitement. Cette initiative promeut la santé dès les premiers jours de vie, favorise le lien avec la nature et réduit l'utilisation de plastiques.

Le modèle de Rapa Nui, axé sur la santé et mené par la communauté, démontre comment des solutions locales peuvent combattre la pollution plastique, protéger la biodiversité et garantir le droit humain à un environnement sain, en alliant résilience locale et action mondiale.



7. Établir un mécanisme de financement adéquat et accessible

Les pays en développement et les territoires insulaires sont disproportionnellement affectés par les coûts de la pollution plastique, souvent dans un contexte de stress financier ou de dettes. Selon le [WWE](#), il coûte huit fois plus cher de gérer le plastique dans les pays à revenu intermédiaire ou faible que dans les pays développés, en raison des inégalités structurelles dans la chaîne de valeur du plastique qui pénalise les pays moins équipés pour gérer les déchets plastiques provenant d'ailleurs.

Ce sont les municipalités, les gouvernements locaux, les organisations communautaires de base et les peuples autochtones, souvent en première ligne de la gestion des déchets, qui font face aux plus grandes barrières pour accéder aux financements nécessaires et au soutien international pour investir dans des infrastructures essentielles et des efforts de nettoyage. Ces effets sont exacerbés dans les îles océaniques isolées.

En s'inspirant d'exemples de financement réussis, tels que le [Protocole de Montréal](#), les négociateurs devraient prioriser la création d'un **mécanisme financier dédié**, garantissant la disponibilité de ressources suffisantes issues de sources publiques et privées, ainsi qu'un accès facile et direct au financement. Ce mécanisme doit:

- **Apporter un soutien à ceux qui en ont le plus besoin:** En plus des États, les gouvernements locaux, les organisations communautaires et autochtones doivent pouvoir accéder directement aux financements via des processus simplifiés répondant à leurs priorités et besoins locaux.
- **Cibler les politiques clés:** Cela inclut le transfert de technologies pour l'éco-conception, les infrastructures de gestion des déchets, la remédiation, les initiatives d'économie circulaire et le renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement et les territoires vulnérables.
- **Assurer une durabilité financière à long terme:** En établissant une **taxe mondiale sur la production de nouveaux plastiques**, en ligne avec le principe du pollueur-payeur, réduisant ainsi la pression sur d'autres engagements financiers cruciaux comme le financement climatique et de la biodiversité.

(Voir recommandations à l'[Article 11](#)).

Mise en lumière Faire fonctionner le financement pour les îles du Pacifique

La Polynésie française offre un exemple puissant de financement pour une gestion durable des déchets, pertinent dans le cadre du Traité mondial sur les plastiques. Grâce à des efforts collaboratifs entre l'État français, le gouvernement local et les organisations internationales, la région a obtenu un financement significatif pour le développement des infrastructures et des initiatives d'économie circulaire. Des programmes tels que le Contrat de projets État-Polynésie française (2015-2020), le 10e Fonds européen de développement et, plus récemment, le Contrat de développement et de transformation (2024-2027) ont permis la construction d'infrastructures essentielles de traitement des déchets et soutiennent les interdictions progressives des plastiques à usage unique. Ce dernier a mobilisé environ 83 millions de dollars américains.

Cette transition s'accompagne de l'intégration des savoirs autochtones dans les pratiques d'économie circulaire et de la promotion d'alternatives. L'expérience de la Polynésie française met en lumière l'importance de mécanismes de financement bien structurés et coordonnés pour optimiser l'allocation des ressources et obtenir des résultats concrets.





Conclusions

Les négociations à Busan représentent une opportunité que nous ne pouvons pas nous permettre de manquer.

Bien que nous reconnaissons la complexité d'atteindre un consensus, nous exhortons les délégués à établir une base solide pour s'attaquer à la pollution plastique à sa source, en adoptant une approche holistique impliquant toute la société (écologique, socioculturelle et systémique). Cette base doit inclure un mécanisme financier et un fonds dédié, soutenus par une taxe mondiale sur la production de plastique vierge. Ce fond doit garantir un flux continu de ressources pour les projets de gestion des déchets, de remédiation environnementale et de renforcement des infrastructures dans les territoires vulnérables, en priorisant le leadership communautaire et les connaissances traditionnelles dans la mise en œuvre des solutions.

L'issue du traité doit servir de force unificatrice, rassemblant des efforts fragmentés à travers les frontières et les secteurs en une stratégie globale cohérente. Nous appelons à un accord qui dote les territoires insulaires, les ONG, les décideurs, les entreprises, les communautés et les générations futures des outils nécessaires pour bâtir sur ce traité historique, tout en augmentant l'ambition mondiale à l'avenir.

Les territoires insulaires tels que les Galápagos et Rapa Nui, ainsi que d'autres îles du Pacifique, supportent un fardeau disproportionné en matière de pollution plastique. Nous appelons les négociateurs du traité mondial sur les plastiques à entendre nos voix et à répondre à ces réalités, en intégrant des mécanismes financiers, techniques et juridiques spécifiques qui garantissent que les défis uniques des communautés insulaires du Pacifique soient placés au premier plan de cet accord historique.

En amplifiant les solutions locales et en forgeant une solidarité mondiale, nous pouvons tracer une voie vers un avenir résilient, exempt de pollution plastique, qui protège nos communautés par des efforts locaux de mitigation et d'adaptation durables, restaure nos écosystèmes et préserve notre planète commune.

Le moment d'agir, c'est maintenant.

Références

¹ Celle-ci a été dirigée par la Municipalité de Rapa Nui et la Direction du Parc National des Galápagos, avec le soutien du Galapagos Conservation Trust et du réseau Pacific Plastics : Science to Solutions entre les habitants des îles du Pacifique et leurs soutiens.

² Farrelly, T., Borrelle, S. and S. Fuller (2020, August), Plastic Pollution Prevention in Pacific Island Countries: Gap analysis of current legislation, policies and plans, Londres, Royaume-Uni: Environmental Investigation Agency, p. 6.

³ Juan Pablo Muñoz et. al. (2023). Galapagos and the plastic problem, *Frontiers*, Galapagos and the plastic problem.

<https://www.frontiersin.org/journals/sustainability/articles/10.3389/frsus.2023.1091516/full>

⁴ Benito-Kaesbach, A., Suárez-Moncada, J., Velastegui, A., Moreno-Mendoza, J., Vera-Zambrano, M., Avendaño, U., Ryan, P. & Sanz-Lázaro, C. (2024). Understanding the sources of marine litter in remote islands: The Galapagos islands as a case study. *Environmental Pollution*, 347, 123772.

⁵ Cowger, Win, et al. Global producer responsibility for plastic pollution. *Science Advances* 10.17 (2024): eadj8275

⁶ W., Symeonides, C., Takada, H., Thompson, R.C., Vicini, A., Wang, Z., Whitman, E., Wirth, D., Wolff, M., Yousuf, A. K., & Dunlop, S. (2023). The Minderoo-Monaco Commission on Plastics and Human Health. *Annals of Global Health* 89(1), 23. <http://doi.org/10.5334/aogh.4056>

⁷ Muñoz-Pérez, J. P., Lewbart, G. A., Alarcón-Ruales, D., Skehel, A., Cobos, E., Rivera, R., et al. (2023). Galapagos and the plastic problem.

Forehead. Hold. 4, 1091516. <http://doi.org/10.3389/FRSUS.2023.1091516>

⁸ Direction du Parc National des Galápagos, Galapagos Conservation Trust, Galápagos Libre de Contaminación Plástica: 5 Años de Ciencia a Soluciones, 2024, <https://acortar.link/kMCkrh>

À propos des auteurs

Ce résumé politique a été élaboré par les groupes de travail des îles du Pacifique, dirigés par la municipalité de l'île de Rapa Nui et la Direction du Parc National des Galápagos, conformément à la Déclaration de Rapa Nui, avec le soutien du réseau Pacific Plastics: Science to Solutions (co-dirigé par le Galapagos Conservation Trust et l'Université d'Exeter) et d'organisations et individus engagés issus des îles du Pacifique ou les soutenant.

Éditeurs: Lucía Norris Crespo, Freya Park, Kissy Ika Chavez, Cristian Barrazueta, Benjamin Ilabaca, Galo Quezada, Hugo Echeverría

Conception: Tom O'Hara

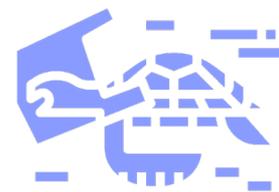
Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur contribution:

Milton Aguas	Municipalité de l'île Santa Cruz
Joanna Alfaro	Prodelphinus
Alberto Andrade	Frente Insular de la Reserva Marina de Galápagos
Gabriela Ayala	Conseil de Gouvernement du Régime Spécial des Galápagos
Juan José Álava	Ocean Pollution Research Unit (OPRU), Institute for the Oceans and Fisheries, Université de la Colombie-Britannique
Cristian Barrazueta	Consultant indépendant en développement
Kissy Ika Chavez	Municipalité de Rapa Nui
Chiara Ciocia Vida	Galapagos Conservation Trust
Robert Clay Guerra Calderón	Frente Insular de la Reserva Marina de Galápagos
Julio Chamorro	Municipalité de l'archipel Juan Fernández
Daniela Córdova Pizarro	Consultante internationale en économie circulaire
Joshua Cooper	Bureau du maire de Maui, Innovation et durabilité
Pedro Edmunds Paoa	Maire de la municipalité de Rapa Nui
Hugo Echeverría	Avocat indépendant spécialisé en droits de la nature
Ulf Hardter	Island Conservation
Daniela Flor	Université d'Exeter
Tamara Galloway	Université d'Exeter
Juliet Gerrard	Université d'Auckland
Teva Guillain	Communauté de Hava'i Raromata'i, PF
María Fernanda Hidalgo Ñacato	Frente Insular de la Reserva Marina de Galápagos
Jess Howard	Galapagos Conservation Trust
Daniel Heredia	NCBA CLUSA
Directeur Arturo Izurieta	Direction du parc national des Galápagos
César Antonio Jure	Consultant indépendant
Imogen Hooper	Consultante indépendante en développement durable
Benjamin Ilabaca	Municipalité de Rapa Nui
Ramzy Kahhat	Pontificia Universidad Católica de Perú
Jen Jones	Galapagos Conservation Trust
Corinne Levy	Municipalité de Taputapuatea, PF
Ceri Lewis	Université d'Exeter
Captain Charles Moore	Moore Institute for Plastic Pollution Research
Thomas Moutame	Maire de la municipalité de Taputapuatea, PF
Juan Pablo Muñoz	Université San Francisco de Quito
Lucía Norris Crespo	Galapagos Conservation Trust
Tom O'Hara	Galapagos Conservation Trust
Marco Oviedo Barreno	Municipalité de l'île San Cristobal
Carlos Sanz	Université d'Alicante
Freya Park	Galapagos Conservation Trust
Willemijn Peeters	Searious Business
Charlie Pinder	Consultant indépendant
Mora Prima Siregar	Mudfish No Plastic-Indonesia
Alberto Quesada Rojas	MarViva
Galo Quezada	Direction du parc national des Galápagos
Rodrigo Robalino	Direction du parc national des Galápagos
Ana Rousseaud	Oceans Finance Company
Camila Sandoval	Municipalité de Rapa Nui
John Schofield	Université de York
Andrés Silva	WWF et Global Plastic Action Partnership
Marius Suteu	EyeSea
Graeme Somerville-Ryan	EyeSea
Cyril Tetuanui	Président de la communauté de Hava'i, PF
Martin Thiel	Científicos de la Basura
Mariana Vera	Conservation International Galápagos
Norman Wray	Oceans Finance Company

Nous invitons les lecteurs à soutenir ces recommandations pour les îles, afin qu'elles soient prises en compte dans la réalisation d'un traité mondial historique, équitable et ambitieux sur les plastiques.



Lectures complémentaires



Alava, J.J. and Gobas, F.A.P.C. 2012. Évaluation de la biomagnification et du transport trophique des polluants organiques persistants dans la chaîne alimentaire de l'otarie des Galápagos (*Zalophus wollebaeki*) : implications pour la conservation et la gestion. pp. 77-108 In: Romero, A. and Keith, E. O. (Eds.), *New Approaches to the Study of Marine Mammals*. ISBN 979-953-307-948-5, InTech, <http://dx.doi.org/10.5772/51725>

Alava, J.J.; Ross, P. S.; Ikononou, M. G., Cruz, M., Jimenez-Uzategui, G., Salazar, S., Costa, D. P., Villegas-Amtmann, S., Howorth, P., Gobas, F.A.P.C. 2011. DDT chez les otaries des Galápagos (*Zalophus wollebaeki*) en voie de disparition. *Marine Pollution Bulletin* 62: 660-671

Alava, J.J. and Ross, P. S. 2018. Polluants chez les mammifères marins tropicaux des îles Galápagos, Équateur: Une quête écotoxicologique du dernier Éden (Chapitre 8). pp. 213-234. Dans: *Marine Mammal Ecotoxicology: impacts of multiple stressors on population health*. Fossi, C. and Panti, C. (Eds.). Elsevier/Academic Press. Londres, Royaume-Uni

Alava, J.J., McMullen, K., Jones, J., Hobbs, C., Tirapé, A., Calle, P., Alarcón, D., Muñoz-Pérez, J.P., Muñoz-Abril, L., Townsend, K.A., Barragan-Paladines, M.J., Denking, J., Uyaguari, M., Domínguez, G.A., Piedrahita, P., Espinoza, E., Reyes, H., Fair, P., Galloway, T., Grove, J., Lewis, C., et Schofield, J. 2022. Multiples stress anthropiques dans le système socio-écologique des îles Galápagos : revue des interactions entre pollution marine, pression de pêche et changement climatique, avec recommandations de gestion. *Integrated Environmental Assessment and Management*, 19(4): 870-895. <https://doi.org/10.1002/ieam.4661>

Amato-Lourenço, L.F., Carvalho-Oliveira, R., Júnior, G.R., dos Santos Galvão, L., Ando, R.A., & Mauad, T. (2021). Présence de microplastiques dans les tissus pulmonaires humains. *Journal of Hazardous Materials*, 416, 126124. <https://doi.org/10.1016/j.jhazmat.2021.126124>

Benito-Kaesbach, A., Suárez-Moncada, J., Velastegui, A., Moreno-Mendoza, J., Vera-Zambrano, M., Avendaño, U., Ryan, P. & Sanz-Lázaro, C. (2024). Comprendre les sources de déchets marins sur des îles éloignées: Les îles Galápagos comme étude de cas. *Environmental Pollution*, 347, 123772. <https://doi.org/10.1016/j.envpol.2024.123772>

Botterell, Z.L.R., Ribeiro, F., Alarcón-Ruales, D., Alfaro, E., Alfaro-Shigueto, J., Allan, N., et al. (2024). La pollution plastique dépasse les frontières des aires marines protégées dans le Pacifique tropical oriental et sud-oriental. *Marine Pollution Bulletin*, 201, 116271. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2024.116271>

Deakin, K., Savage, G., Jones, J.S., Porter, A., Muñoz-Pérez, J.P., Santillo, D., et al. (2024). Microplastiques de la surface de la mer aux Galápagos: Des échantillons révèlent de fortes concentrations de particules <200 µm. *Environmental Science Total*, 923, 171428. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2024.171428>

Fernandez, M.O. et Trasande, L., 2024. Le Traité Mondial sur les Plastiques : Une évaluation endocrinologique. *Journal of the Endocrine Society*, 8(1), p.bvad141. <https://doi.org/10.1210/jendso/bvad141>;

Horvatits, T., Tamminga, M., Liu, B., Sebode, M., Carambia, A., Fischer, L., P., K., Huber, S., & Fischer, E.K. (2022). Microplastiques détectés dans les tissus hépatiques cirrhotiques. *EBioMedicine*, 82, 104147. <https://doi.org/10.1016/j.ebiom.2022.104147>

Ibrahim, Y.S., Tuan Anuar, S., Azmi, A.A., Wan Mohd Khalik, W.M.A., Lehata, S., Hamzah, S.R., Ismail, D., Ma, Z.F., Dzulkarnaen, A., Zakaria, Z., Mustaffa, N., Tuan Sharif, S.E., & Lee, Y.Y. (2021). Détection de microplastiques dans des échantillons de colectomie humaine. *Journal of Gastroenterology and Hepatology Open*, 5, 116-121. <https://doi.org/10.1002/jgh3.12457>

Jenner, L.C., Rotchell, J.M., Bennett, R.T., Cowen, M., Tentzeris, V., & Sadofsky, L.R. (2022). Détection de microplastiques dans les tissus pulmonaires humains à l'aide de la spectroscopie µFTIR. *Science of The Total Environment*, 831, 154907. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2022.154907>

Jones, J. S., Porter, A., Muñoz-Pérez, J. P., Alarcón-Ruales, D., Galloway, T. S., Godley, B. J., et al. (2021). Pollution plastique provenant d'une île des Galápagos (Équateur) et les risques relatifs pour la nature. *Marine Pollution Bulletin*. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2021.147704>

- Jones, J. S., Guézou, A., Medor, S., Nickson, C., Savage, G., Alarcón-Ruales, D., et al. (2022). Distribution et composition des microplastiques sur deux plages des îles Galápagos, Équateur : Vérification de l'utilisation des données dérivées de la science citoyenne dans le suivi à long terme. *Environmental Pollution*, 311, 120011. <https://doi.org/10.1016/j.envpol.2022.120011>
- Krause, S., Ouellet, V., Allen, D., Allen, S., Moss, K., Nel, H.A., Manaseki-Holland, S., et Lynch, I. (2024). Le potentiel des micro- et nanoplastiques à exacerber les impacts sanitaires et le fardeau mondial des maladies non transmissibles. *Cell Reports Medicine*, 5(6): 10158. <https://doi.org/10.1016/j.xcrm.2024.101581>
- Kumar, R., Manna, C., Padha, S., Verma, A., Sharma, P., Dhar, A., Ghosh, A., et Bhattacharya, P. (2022). Pollution par les micro(nano)plastiques et santé humaine : Comment les plastiques peuvent induire une cancérogenèse chez les humains? *Chemosphere*, 298, 134267. <https://doi.org/10.1016/j.chemosphere.2022.134267>
- Leslie, H.A., van Velzen, M.J.M., Brandsma, S.H., Vethaak, A.D., Garcia-Vallejo, J.J., et Lamoree, M.H. (2022). Découverte et quantification de la pollution par les particules plastiques dans le sang humain. *Environment International*, 163, 107199. <https://doi.org/10.1016/j.envint.2022.107199>
- Liu, S., Guo, J., Liu, X., Yang, R., Wang, H., Sun, Y., et al. (2023). Détection de divers microplastiques dans le placenta, le méconium, les selles infantiles, le lait maternel et les formules infantiles: Une étude prospective pilote. *Science of The Total Environment*, 854: 158699. <https://doi.org/10.1016/j.scitote>
- Li, N., Yang, H., Dong, Y., Wei, B., Liang, L., Yun, X., Tian, J., et al. (2024). Prévalence et implications des contaminants microplastiques dans le liquide séminal humain général : Une étude par spectroscopie Raman. *Science of The Total Environment*, 937, 173522. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2024.173522>
- McMullen, K., Calle, P., Alvarado-Cadena, A., Kowal, M.D., Espinoza, E., Domínguez, G.A., et al. (2024). Évaluation écotoxicologique des microplastiques et des particules de cellulose dans les îles Galápagos et la chaîne alimentaire des manchots des Galápagos. *Environmental Toxicology & Chemistry*, 43(6): 1442-1457. <https://doi.org/10.1002/etc.5874>
- McMullen, K., Vargas, F.H., Calle, P., Alvarado-Cadena, O., Pakhomov, E., et Alava, J.J. (2024). Modélisation du potentiel de bioaccumulation et de biomagnification des microplastiques dans l'écosystème des manchots des Galápagos à l'aide de Ecopath et Ecosim (EwE) avec Ecotracer. *PLoS ONE*, 19(1): e0296788. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0296788>
- Moreira-Mendieta, A., García-Garín, O., Muñoz-Pérez, J.P., Urquía, D.O., Drago, M., Borrell, A., et al. (2023). Détection et quantification de la pollution microplastique chez l'otarie des Galápagos en voie de disparition. *Environmental Science Total*, 896, 166223. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2023.166223>
- Muñoz-Pérez, J.P., Lewbart, G.A., Alarcón-Ruales, D., Skehel, A., Cobos, E., Rivera, R., et al. (2023). Les Galápagos et le problème du plastique. *Forehead. Hold.*, 4, 1091516. <https://doi.org/10.3389/FRSUS.2023.1091516>
- Muñoz-Pérez, J.P., Lewbart, G.A., Toapanta, T., Chadwick, H., Okoffo, E.D., Alarcón-Ruales, D., et al. (2024)a. Pollution plastique et indicateurs de santé chez les jeunes tortues vertes sauvages (*Chelonia mydas*) de deux parcs nationaux équatoriens: Galápagos et Machalilla. *Forehead. Amphib. Reptile Sci.*, 2, 1439512. <https://doi.org/10.3389/famrs.2024.1439512>
- Muñoz-Pérez, J.-P. (2024)b. Galápagos and the Plastic Problem: Impacts and Health Metrics on a Unique Vertebrate Fauna. Université de la Sunshine Coast, Queensland. Disponible à: <https://research.usc.edu.au/esploro/outputs/doctoral/991064794602621> (consulté le 25 octobre 2024).
- Ragusa, A., Svelato, A., Santacroce, C., Catalano, P., Notarstefano, V., Carnevali, O., et al. (2021). Plasticenta: Première preuve de microplastiques dans le placenta humain. *Environment International*, 146, 106274. <https://doi.org/10.1016/j.envint.2020.106274>
- Ragusa, A., Notarstefano, V., Svelato, A., Belloni, A., Gioacchini, G., Blondeel, C., Zucchelli, E., et al. (2022). Détection et caractérisation des microplastiques dans le lait maternel humain par microspectroscopie Raman. *Polymers*, 14, 2700. <https://doi.org/10.3390/polym14132700>
- Ramón-Gómez, K., Ron, S.R., Deem, S.L., Pike, K.N., Stevens, C., Izurieta, J.C., et al. (2024). Ingestion de plastique chez les tortues géantes : Un exemple d'impact anthropique nouveau pour la faune des Galápagos. *Environmental Pollution*, 340, 122780. <https://doi.org/10.1016/j.envpol.2023.122780>

Ramsperger, A.F.R.M., Bergamaschi, E., Panizzolo, M., Fenoglio, I., Barbero, F., Peters, R., Undas, A., Purker, S., Giese, B., Lalyer, C.R., Tamargo, A., Moreno-Arribas, M.V., Grossart, H-P., Kühnel, D., Dietrich, J., Paulsen, F., Afanou, A.K., Zienolddiny-Narui, S., Hammer, S.E., Ervik, T.K., Graff, P., Brinchmann, B.C., Nordby, K-C., Wallin, H., Nassi, M., Benetti, F., Zanella, M., Brehm, J., Kress, H., Löder, M.G.J., & Laforsch, C. (2023). Nano- et microplastiques : une revue complète de leurs voies d'exposition, translocation et devenir chez l'humain. *NanoImpact*, 29, 10044. <https://doi.org/10.1016/j.impact.2022.100441>

Sánchez-García, N., & Sanz-Lázaro, C. (2023). Le paradis de Darwin contaminé par les débris marins : Comprendre leurs sources et dynamiques d'accumulation. *Environmental Pollution*, 324, 121310.

Savage, G., Jones, J.J., Muñoz-Pérez, J.P., Lewis, C., & Galloway, T.S. (2024). Évaluation du paysage chimique de la Réserve Marine des Galápagos. *Environmental Science Total*, 954, 176659. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2024.176659>

Van Sebille, E., Delandmeter, P., Schofield, J., Hardesty, B.D., Jones, J., & Donnelly, A. (2019). Sources et voies à l'échelle du bassin des microplastiques se terminant dans l'archipel des Galápagos. *Ocean Science*, 15, 1341–1349. <https://doi.org/10.5194/os-15-1341-2019>

Yamashita, R., Hiki, N., Kashiwada, F., Takada, H., Mizukawa, K., Hardesty, B.D., et al. (2021). Additifs plastiques hérités et polluants organiques persistants dans l'huile des glandes de toilette des oiseaux de mer échantillonnés dans le monde entier. *EMCR*, 1, 97–112. <https://doi.org/10.5985/emcr.20210009>

Zambrano-Monserrate, M.A., & Ruano, M.A. (2020). Estimation du coût des dommages causés par les déchets plastiques dans les îles Galápagos : Une approche d'évaluation contingente. *Marine Policy*, 117, 103933. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2020.103933>

Annexe 1

Le guide du négociateur pour un traité mondial sur les plastiques soutenant les territoires insulaires

*Les ajouts et modifications de texte sont indiqués en gras et entre crochets. Nos ajouts ont été apportés au texte anglais proposé dans le document informel n°3 du président. Ils ont été traduits en espagnol et en français, mais leur emplacement peut varier en fonction de leur insertion.

Article dans la proposition	Action pour les négociateurs	Texte proposé ou recommandations spécifiques
Préambule	Renforcer l'approche	Reconnaître les circonstances et les besoins particuliers des pays en développement, ainsi que l'impact disproportionné de la pollution plastique sur les Petits États Insulaires en Développement (PEID), [et tous les territoires insulaires relevant de la juridiction des Parties].
	Ajouter un nouveau texte	<ul style="list-style-type: none"> • [Reconnaître le rôle essentiel des communautés vivant dans les Petits États Insulaires en Développement (PEID) et des peuples autochtones dans la lutte contre la pollution plastique, et reconnaître la vulnérabilité unique de leurs écosystèmes, économies locales et cultures face aux impacts de la pollution plastique ainsi que la nécessité d'un soutien ciblé.] • [Rappelant la Résolution A/76/L.75 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui reconnaît le droit humain à un environnement propre, sain et durable, ainsi que la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones.]
Article 3: Produits plastiques et substances chimiques préoccupantes utilisées dans les produits plastiques	Envisager de développer le texte	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les critères d'identification des produits plastiques et des substances chimiques préoccupantes soient transparents, y compris un étiquetage clair des types de plastiques et des additifs, permettant de relier l'origine des déchets aux producteurs responsables. • Veiller à ce que l'Annexe [A] sur les produits contrôlés inclue une disposition visant à éliminer progressivement les plastiques à usage unique non essentiels d'ici 2040. • Ajouter une clause mettant l'accent sur le développement et l'adoption de matériaux alternatifs qui contribuent à la régénération des écosystèmes, tels que ceux participant à leur habitat et aux cycles de nutriments du carbone ou de l'azote. • Préciser que les listes de produits plastiques et de substances chimiques nocives doivent tenir compte des capacités et des limitations en matière d'infrastructures des pays à faible capacité et des îles sous la juridiction des Parties, garantissant ainsi flexibilité et équité dans les calendriers de mise en œuvre. • Promouvoir l'utilisation de technologies telles que les QR codes, les étiquettes RFID ou les marqueurs chimiques permettant aux communautés de suivre les sources de pollution et d'améliorer la responsabilité des producteurs.

Article dans la proposition	Action pour les négociateurs	Texte proposé ou recommandations spécifiques
Article 5: Conception des produits plastiques	Renforcer l'approche	<p>5.1. Chaque Partie [doit] prendre des mesures...</p> <p>5.2. La Conférence des Parties adoptera, lors de sa première réunion, [les exigences permettant] aux Parties [de mettre en œuvre] le paragraphe 1 de cet article. La Conférence des Parties examinera et mettra à jour, si nécessaire, les [exigences] élaborées en vertu de ce paragraphe.</p>
Article 6: Approvisionnement	Envisager de développer le texte	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure une disposition précisant que la lutte contre la pollution plastique nécessite des mesures visant à réduire les niveaux de plastique entrant dans l'environnement, en tenant compte des changements dans les modes de production pour diminuer la dépendance aux matériaux plastiques. Les dispositions devraient inclure l'obligation pour les Parties d'adopter les mesures nécessaires dans leur juridiction pour limiter la production de plastique. • Ajouter une clause exigeant que les États, y compris les îles sous la juridiction des Parties, mesurent et rapportent les niveaux de plastique produit ou importé, garantissant ainsi la responsabilité et la transparence dans l'atteinte des objectifs de réduction de l'approvisionnement.
Article 8: Gestion des déchets plastiques	Modifier le texte avec des ajouts	<p>8.1. Chaque Partie prendra des mesures (...) pour garantir que les déchets plastiques soient gérés de manière écologiquement rationnelle (...). Lors de l'élaboration de ces directives, la Conférence des Parties prendra en compte les dispositions des accords internationaux pertinents.</p> <p>[8.1(a) Chaque Partie prendra également des mesures pour garantir que les déchets plastiques dans le milieu marin soient évités et gérés de manière écologiquement rationnelle. À cette fin, les Parties établiront des directives soutenant les mandats des accords internationaux pertinents, tels que la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), la Convention sur la biodiversité dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (BBNJ), l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port (PSMA), la Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel mondial (WHC), la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) et la Convention sur la diversité biologique (CDB).</p>

Article dans la proposition	Action pour les négociateurs	Texte proposé ou recommandations spécifiques
<p>Article 8: Gestion des déchets plastiques</p> <p>(suite)</p>	<p>Modifier le texte avec des ajouts</p>	<p>8.2. Chaque Partie [devra] prendre des mesures [supplémentaires], qui pourraient inclure, entre autres:</p> <p>(b) La mise en place de systèmes aux niveaux national et local pour la gestion, le tri, la collecte, le transport, le stockage, le recyclage et le traitement des déchets plastiques, [en mettant l'accent sur le soutien ciblé pour des améliorations des infrastructures dans les Petits États Insulaires en Développement (PEID) et autres îles sous la juridiction des Parties disposant de faibles capacités]; (...)</p> <p>(d) Encourager [l'adoption de mesures préventives pour réduire la pollution plastique, en particulier dans le milieu marin, ainsi que] une recyclabilité accrue, promouvoir des taux de recyclage plus élevés et renforcer la responsabilité des producteurs et des importateurs pour une gestion écologiquement rationnelle des plastiques et des produits plastiques tout au long de leur cycle de vie, y compris par l'adoption et la mise en œuvre d'approches telles que des régimes de responsabilité élargie des producteurs (REP) [ou des frais avancés de récupération].</p> <p><i>Les travaux pendant la période intérimaire entre la DipCON et la COP1 pourraient inclure des orientations pour l'élaboration de régimes nationaux de responsabilité élargie des producteurs (REP) et pour les exportations de déchets plastiques conformément aux paragraphes 3 et 4 (à adopter par la COP lors de sa première réunion), ainsi que pour tout arrangement intérimaire. Cela pourrait également inclure: [des orientations sur la prévention et l'atténuation de la pollution plastique dans le milieu marin, y compris les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés (ALDFG)].</i></p>
<p>Article 9: Pollution plastique existante</p>	<p>Renforcer l'approche</p>	<p>9.1. Les Parties coopèrent pour : (...)</p> <p>9.1(b) Prendre des mesures d'atténuation et de remédiation, y compris des activités de nettoyage dans les zones affectées identifiées ou les zones d'accumulation, en tenant compte des circonstances particulières des Petits États Insulaires en Développement [, des îles sous la juridiction des Parties et des Aires Marines Protégées], ainsi que des impacts disproportionnés de cette pollution plastique sur ces territoires. [Les Parties doivent fournir à ces territoires touchés de manière disproportionnée une assistance prioritaire et un soutien financier, conformément à l'article 11].</p> <p>9.3. Chaque Partie [doit garantir] la participation des communautés locales, de la société civile, [en particulier des groupes historiquement sous-représentés tels que les femmes et les peuples autochtones], ainsi que du secteur privé, aux activités visées aux paragraphes 1 et 2.</p>

Article dans la proposition	Action pour les négociateurs	Texte proposé ou recommandations spécifiques
Article 10: Transition équitable	Renforcer l'approche	<p>1. Dans la mise en œuvre de cette Convention, les Parties coopèrent pour promouvoir et faciliter une transition (...) en tenant compte de la situation des travailleurs du secteur informel, y compris les récupérateurs de déchets, les peuples autochtones, [les femmes et les enfants], et...</p> <p>2. Chaque Partie est encouragée à [localiser l'économie et] promouvoir l'engagement des communautés affectées, de la société civile, ainsi que du secteur privé, dans les activités visées au paragraphe 1.</p>
Article 11: Financement, y compris la création d'un mécanisme financier	Envisager de développer le texte	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un mécanisme financier dédié garantissant la disponibilité de fonds suffisants, provenant de sources publiques et privées, ainsi qu'un accès facile et direct au financement pour les organisations de première ligne (gouvernements locaux, organisations autochtones et communautaires). • Établir un Fonds alimenté par une taxe sur la production de plastique vierge qui fournira un flux de financement, découragera la production de plastique et redistribuera des fonds aux communautés affectées par la pollution plastique. Cette taxe serait collectée auprès des producteurs de plastique par les Parties. • Veiller à ce que le mécanisme financier donne la priorité aux PEID et aux îles sous la juridiction des Parties pour des subventions et des financements concessionnels afin de soutenir la mise en œuvre d'initiatives locales, en priorité celles dirigées par des peuples autochtones, pour lutter contre la pollution existante, renforcer les capacités et encourager l'innovation.
Article 12: Renforcement des capacités, assistance technologique et transfert de technologies, y compris la coopération internationale	Renforcer l'approche	<p>12.1. Les Parties, dans la mesure de leurs capacités respectives, coopèrent pour fournir en temps utile un renforcement des capacités et une assistance technique appropriés aux Parties des pays en développement, en particulier aux Parties des pays les moins avancés, aux Parties des Petits États Insulaires en Développement [et à toutes les îles sous la juridiction des Parties], pour les aider à remplir leurs obligations dans le cadre de cette Convention.</p> <p>12.3. Les Parties doivent promouvoir et faciliter le développement, le transfert, la diffusion et l'accès aux technologies visant à lutter contre la pollution plastique [y compris la pollution plastique dans le milieu marin affectant les îles] de manière écologiquement rationnelle.</p>
Article 13: Mise en œuvre et conformité	Ajouter un texte	<p>13.2 [(a) Cet accord doit être interprété et appliqué de manière à ne pas compromettre les instruments et cadres juridiques pertinents ainsi que les instances mondiales, régionales, sous-régionales et sectorielles pertinentes, et à promouvoir la cohérence et la coordination avec ces instruments, cadres et instances, en particulier concernant la pollution plastique marine dans le milieu marin affectant les îles et les Aires Marines Protégées.]</p>

Annexe 2

Études de cas et ressources



Notes de politique que nous soutenons pour une ambition positive collective à l'INC5

- [WWF](#)
- [Center for International Environmental Law \(CIEL\)](#)
- [Déclaration des organisations de la société civile des îles du Pacifique](#)
- [Coalition des scientifiques pour un traité efficace sur les plastiques](#)

Interdiction et élimination des plastiques non essentiels et des SUPs (plastiques à usage unique) sans incitation économique au recyclage

- [Interdiction des plastiques à usage unique au Vanuatu, 2018](#)
- [Règlement de Tuvalu sur l'interdiction d'importation des plastiques à usage unique, 2019](#)
- [Législation des Îles Marshall pour l'interdiction de \(I\) sacs plastiques à usage unique, gobelets et assiettes en polystyrène \(II\) législation sur le dépôt de contenants, 2016](#)
- [Récupération des ressources Anamata sur l'île Aotea Great Barrier : Bibliothèque de tasses](#)
- [Pacte ANZPAC sur les plastiques](#)
- [Wahieke Resources Trust](#)
- [Responsabilité élargie des producteurs aux Philippines](#)
- [Systèmes de dépôt de contenants dans les îles du Pacifique](#)

Responsabilité des entreprises et éco-conception

- [RecyClass](#)
- [Pacte ANZPAC sur les plastiques](#)

Principe du producteur et pollueur-payeur et traçabilité

- [Loi sur la gestion des déchets de Samoa](#)
- [Rapport d'audit des déchets du PNUE à Palau, 2019 – avec des détails sur le système de dépôt de contenants \(CDS\) de Palau](#)